

Nuevo Mundo Mundos Nuevos

Coloquios, 2005

Luc Capdevila

Le corps de l'ennemi, une lecture des conflits, le cas de la guerre du Paraguay.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Referencia electrónica

Luc Capdevila, « Le corps de l'ennemi, une lecture des conflits, le cas de la guerre du Paraguay. », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Coloquios, 2005, Puesto en línea el 27 avril 2005. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index857.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : EHESS

<http://nuevomundo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://nuevomundo.revues.org/index857.html>

Document généré automatiquement le 04 octobre 2009.

© Tous droits réservés

Luc Capdevila

Le corps de l'ennemi, une lecture des conflits, le cas de la guerre du Paraguay.

- 1 Le renouvellement actuel de l'histoire culturelle des conflits interroge en particulier l'évolution des rapports que les sociétés entretiennent avec la violence de guerre (Becker (e.a.), 1994 ; Audoin-Rouzeau (e.a), 2002). Dans le prolongement des travaux de George L. Mosse sur la " brutalisation " des sociétés européennes, l'un des enjeux de ce courant historiographique est de repérer des seuils de sensibilités qui auraient été franchis au vingtième siècle (Mosse, 1990). Dans ce contexte, nous avons écrit avec Danièle Voldman une histoire des tués de la guerre, dont ce texte est largement inspiré (Capdevila, Voldman, 2002). Après avoir dessiné un cadre général pour l'histoire du traitement du corps de l'ennemi, il s'agit ici de proposer une lecture des conflits, en développant le cas de la guerre du Paraguay (1864-1870).

Du traitement réservé au cadavre de l'ennemi

- 2 Lorsque nous avons entrepris cette enquête nous cherchions à connaître le traitement réservé à la masse des cadavres produite lors des deux guerres mondiales et à évaluer l'impact de la mort de masse sur les sociétés. En effet, les anthropologues de la mort, tels Geoffrey Gorer, Louis-Vincent Thomas, Philippe Ariès, voire même avant eux Arnold Van Gennep ont vu dans la Première Guerre mondiale une rupture. Mais, la mort de guerre n'avait jamais été étudiée en elle-même dans la durée pour la période contemporaine. Ces questionnements nous ont conduit à étendre nos recherches dans trois dimensions, chronologique, sociale et spatiale.

Une dimension chronologique

- 3 Partant des deux guerres mondiales, les questionnements ont dû remonter jusqu'à la fin du 18^e siècle. La guerre d'indépendance américaine et les guerres de la Révolution française, ont été des moments fondateurs pour le traitement des morts au champ d'honneur au moment où se mettaient en place des armées nationales : les nations n'assurèrent pas le même traitement aux corps des citoyens que les armées d'ancien régime aux cadavres des mercenaires et des sujets du roi.

Une dimension sociale

- 4 Les morts de la guerre ne sont pas exclusivement militaires. L'histoire de l'organisation du traitement des tués, montre comment les sociétés destinent des pratiques et des rituels funéraires spécifiques aux civils victimes de la guerre, y compris lors des conflits dits non-internationaux. Ces rites funéraires sont caractérisés notamment par l'extension du deuil à la collectivité identifiée au sacrifice, et par une individualisation toujours plus accentuée des funérailles, puis des pratiques mémorielles réservées aux victimes. Par conséquent, il était essentiel d'étendre l'analyse aux guerres civiles et aux conflits de moindre intensité.

Une dimension spatiale

- 5 Partant des champs de bataille européens, il nous est apparu nécessaire d'étendre l'enquête à l'ensemble de la sphère occidentale, en raison de l'intensité des échanges et des transferts qui font du monde occidental une caisse de résonance des événements. Prenons l'exemple de la dissimulation des corps ennemis, pensée en un système de répression. Pour l'époque récente, cette histoire remonte à la guerre civile espagnole (1936-1939), lorsque les autorités franquistes donnèrent la consigne de ne pas tenir l'état civil des républicains exécutés, alors qu'ils étaient enfouis dans des charniers. De même, au cours de la Seconde Guerre mondiale,

Hitler prit le décret *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard) le 7 décembre 1941, ordonnant qu'aucune information ne soit donnée sur les personnes arrêtées ; en 1944 l'intensification de la guerre contre les partisans renforça les mesures de dissimulation des cadavres. Ensuite, en Algérie, les parachutistes français engagèrent une lutte à mort contre le FLN lors de la bataille d'Alger en 1957 : pour faire disparaître les corps, ils les jetèrent à la mer. Puis au Guatemala, en Argentine, au Chili dans les années 1960 et 1970, des cadavres étaient enfouis dans des tombes anonymes avec la mention " N.N. ", *nomen nescio* (sans nom en latin), tandis que d'autres étaient précipités dans l'océan. Enfin, il est remarquable d'observer aujourd'hui que le thème des " 30 000 disparus ", qui vient d'Argentine, s'est enkysté dans les conflits de mémoire divisant les Espagnols sur la guerre civile (Silva y Macías, 2003).

6 Le parti fut pris de mettre la focale sur trois zones d'appui pour étudier les sociétés confrontées à la mort de guerre : l'Europe, les États-Unis et le Cône sud en Amérique latine. Le corps de l'ennemi occupe une position centrale dans cette histoire, car il se situe à la convergence des coutumes et des codes de la guerre, des mœurs militaires, de la nature des conflits, des sensibilités et des représentations du champ de bataille.

De l'évolution des conventions internationales

7 La question de l'évolution des conventions internationales, donnant un cadre juridique pour le traitement des morts ennemis, est la plus facile à cerner. La chronologie est simple et l'évolution linéaire. Cette histoire des normes est aussi celle des sensibilités de la guerre en temps de paix émanant de certaines élites culturelles et politiques internationales.

8 Les coutumes de la guerre ont été codifiées depuis la seconde moitié du 19^e siècle, à l'initiative des milieux qui ont fondé l'humanitaire. Cette codification a participé de la structuration du système international. Les contemporains étaient confrontés brutalement à l'évolution des violences militaires : des armées de masse s'affrontaient désormais avec les moyens de l'âge industriel. Sur le champ de bataille, la mort de guerre devenait anonyme. Les armes nouvelles volatilisèrent les corps, elles les rendaient méconnaissables. Parallèlement, l'évolution des sensibilités prenait davantage en considération l'individu, notamment en ce qui concerne l'enveloppe mortelle. De ce fait, dès le milieu du 19^e siècle on observe sur les champs de bataille nord-américains puis européens, le développement des sépultures individuelles, celui des plaques d'identité permettant d'identifier le mort, tandis que les familles, voire les pouvoirs publics prirent des mesures en vue du rapatriement des corps.

9 La codification du droit international prenant en compte le droit des gens a été aussitôt étendue au traitement des morts de l'ennemi. La première étape a concerné exclusivement les morts militaires. Elle se décline rapidement en trois temps :

10 Premièrement, a question de l'état civil. Dès la décennie 1860, le comité de Genève a envisagé la systématisation de la sépulture individuelle afin de permettre la connaissance de l'emplacement du corps. Mais l'obligation, dans le droit international, pour les belligérants de tenir l'état civil des soldats morts dans la zone sous leur contrôle attendit la ratification des actes concluant les conférences de La Haye de 1899 et 1907, et la convention de Genève de 1906. Avant la Première Guerre mondiale, les armées étaient légalement obligées de s'échanger les informations concernant les soldats tombés au champ d'honneur et chargées de recueillir les effets restés sur le champ de bataille.

11 Deuxièmement, la question du corps. La convention de Genève de 1929 rend chaque belligérant responsable des cadavres de tous les morts gisant sur le champ de bataille. Les corps doivent être recherchés, identifiés, protégés des pillages et des mauvais traitements. Les tombes doivent être enregistrées, l'intervention d'un médecin avant l'inhumation étant exigée.

12 Troisièmement, la question de la personne. La convention de 1949 réclame de réserver aux morts les rites de leur religion, interdisant l'incinération sauf pour des raisons rituelles ou d'hygiène. Elle recommande également de rassembler les tombes par nationalité.

- 13 Lors de la deuxième étape, à partir de la convention de 1949, les conventions réservées aux militaires ont été élargies aux civils. Enfin, dans un troisième temps, en 1977, les conventions internationales réglementant les coutumes de la guerre ont été étendues aux populations impliquées dans les conflits dits “ non internationaux ”, demandant que les belligérants rendent aux cadavres ennemis “ les derniers devoirs ”.
- 14 Certes, il s'agit de la codification des coutumes de la guerre. Les armées ont fait des guerres conventionnelles longtemps avant qu'elles ne soient codifiées par le droit international. Par exemple, la France et l'Allemagne à la suite de la guerre de 1870-1871 ont pris à leur charge les cimetières militaires de l'adversaire situés sur leur territoire national. Cependant, les mœurs de la guerre répondent à d'autres logiques que celles du droit international. La guerre ne se réduit pas à un lieu où les populations s'évertuent à mettre de l'ordre dans le désordre. C'est un autre ordre où ce qui était une transgression (tuer) devient un devoir, un autre ordre induisant une régulation de l'usage de la violence. Or, l'usage de la violence se modifie selon l'imaginaire de l'ennemi, selon la nature des conflits, selon aussi l'organisation militaire et la culture des guerriers. Ce qui signifie une distance plus ou moins grande avec les “ conventions ”. Les militaires français, qui purent être respectueux des cadavres allemands pendant la Première Guerre mondiale, adoptèrent des pratiques radicalement différentes à l'égard des Druzes lors de la guerre de Syrie en 1925-1926. Il en fut de même pour la *Wehrmacht* en France occupée (1940-1944) à l'égard des soldats alliés par rapport aux partisans ; alors que l'état major allemand ne souhaitait pas étendre la “ méthode polonaise ” à la France au début de l'occupation. Les militaires espagnols, qui firent du massacre des populations du rift marocain dans les années 1920 une tactique militaire, la transformèrent en un programme politique dès lors qu'ils menèrent le combat contre les rouges pendant la guerre civile (Richard, 1999 ; Balfour, 2002). L'immense hétérogénéité du sort réservé aux cadavres ennemis, du respect aux outrages, présente une grille qui permet d'analyser la nature et la périodisation des conflits. Car le corps de l'ennemi est l'objet de manipulations permanentes. On en restera ici à une typologie élémentaire.

Essai de typologie

- 15 Dans les conflits conventionnels, le corps de l'ennemi, en principe extérieur, est souvent respecté, car il est perçu comme un autre soi-même avec lequel il faudra négocier. Ce sont des situations également observables lorsque les belligérants se pensent dans une phase d'accalmie, ou lorsque le temps de la guerre est pleinement achevé.
- 16 Dans les contextes offensifs, il est maltraité. Les gestes de la mise à mort peuvent répondre à des rituels, mais aussi à des comportements irrationnels. Le cadavre ennemi est humilié, féminisé, animalisé ... mais dans le fond, il est utilisé comme une arme pour persécuter les vivants et le mort en prolongeant l'agression au-delà du décès. L'adversaire est alors un autre, différent de soi-même, à l'encontre duquel le combat se poursuit.
- 17 Dans les guerres d'anéantissement, il est nié. L'ennemi, généralement intérieur, est perçu comme un autre antinomique, avec lequel il n'y a rien à négocier. Il est condamné à disparaître sur un territoire donné : sa généalogie, son souvenir, sa descendance, et donc son corps avec lui. La trace même de l'acte de la mise à mort est effacée afin qu'il n'y ait pas de support de mémoire. Le massacre des Arméniens par les Ottomans au cours de la Première Guerre mondiale, les formes de la mise à mort des “ rouges ” par les franchistes pendant la guerre civile, la destruction des juifs d'Europe par les nazis, la répression de la “ subversion ” par la dictature militaire argentine dans les années 1970, chacun de ces conflits à une échelle et dans des contextes différents relève de cette dernière catégorie.
- 18 Ces formes d'agression, tout en étant inscrites dans un processus historique général, se produisent le plus souvent de manière simultanée, car il y a des guerres dans la guerre. La guerre de la Triple alliance (1864-1870) est ainsi un lieu particulièrement important. Tout en relevant de ce processus historique, elle présente des caractères spécifiques à la région. Ce

conflit peu étudié en Europe est pourtant la guerre inter-étatique qui, toute proportion gardée, fit le plus de victimes civiles et militaires de toutes les guerres modernes, le Paraguay vaincu ayant alors perdu 60 % de sa population totale et vraisemblablement 80 % des hommes en âge de porter les armes (Kraay & Whigham, 2004). L'étude du sort qui était réservé aux cadavres ennemis donne des clefs pour appréhender l'événement.

Le cas de la guerre du Paraguay (1864-1870)

- 19 Au-delà des massacres, les corps ennemis ont été rarement respectés. Lorsque les Paraguayens prirent Corrientes en avril 1865, ils inhumèrent leurs morts après la bataille et jetèrent les cadavres argentins dans le fleuve. De même les Brésiliens abandonnèrent les corps paraguayens, ne faisant enterrer que leurs propres morts par leurs auxiliaires indiens. La situation sur le champ de bataille était moins contrôlée qu'en Europe à la même époque : les pilliers de morts, les profanateurs de sépultures suivaient les combats, jusqu'au sac d'Asunción par l'armée brésilienne en janvier 1869. Par contre, du début à la fin de la guerre, les officiers capturés ont souvent bénéficié d'un statut de prisonnier d'honneur de la part de l'adversaire.
- 20 Le rapport au corps de soi était très important. Bien que l'une des caractéristiques de cet affrontement fut, selon tous les témoignages, la masse des charniers et des corps abandonnés livrés aux charognards, pendant la guerre le port du deuil était interdit à Asunción, les militaires cherchaient à récupérer les cadavres de leur camp et ouvrirent des cimetières de guerre dans lesquels ils inhumaient même les fusillés, les suicidés restant enterrés à part. Les cavaliers paraguayens, selon Alfredo de Taunay, s'attachaient à leur monture dans l'espoir d'être ramenés au cas où ils seraient tués lors de la bataille. Des corps furent rapatriés. Celui du général Díaz fut embaumé avant d'être évacué vers Asunción. Manuel Galvez, qui a écrit sa grande trilogie un demi-siècle après, rapportait que les corps des conscrits argentins étaient ramenés par bateau. Dans les archives paraguayennes demeure la trace de la tentative de parents essayant de rapatrier le corps de leur fils à la fin de la guerre, l'exhumation nécessitant l'accord du chef politique.
- 21 Surtout, des éléments montrent que les hiérarchies militaires s'inscrivaient dans le mouvement général de régulation des conflits. Les officiers brésiliens prirent des mesures pour interdire les mutilations des cadavres ennemis par leurs auxiliaires indiens. Plus remarquable, une comptabilité de la mort était tenue par des officiers. À la fin du conflit, l'Argentine accumula les preuves nourrissant l'accusation du gouvernement paraguayen pour crimes contre le genre humain. La récupération des carnets du général Francisco Isidoro Resquín (1823-1882), l'un des derniers officiers resté fidèle au maréchal Francisco Solano López, montre que celui-ci enregistrait le nom des prisonniers ennemis décédés sous sa responsabilité (Colección de documentos oficiales, 1871). C'est donc qu'il avait pris des mesures pour enregistrer leur état civil. Dans la bataille il tenait seulement une comptabilité approximative des morts ennemis. On observe d'ailleurs dans ses mémoires, que prévenant les accusations dont il était l'objet, il prit soin d'affirmer que le Paraguay avait été respectueux du droit des gens dans sa manière de mener la guerre (Resquín, 1895). De même, le maréchal López regrettait d'être dépassé par ses troupes lorsqu'il évoquait les exactions commises par elles à l'encontre des prisonniers de guerre guaranophones : les Argentins de Corrientes ou les soldats paraguayens retournés par l'armée argentine (Cochelet, 1864-1867).
- 22 Les caractères spécifiques de cette guerre, mais que l'on retrouve dans d'autres contextes, notamment coloniaux, sont observables dans le massacre des hommes, parfois celui des chevaux. Le thème de l'aspiration à l'extermination de l'ennemi traverse tout le conflit, mais il concerne en fait la population masculine. On les vérifie aussi dans le rapt des femmes et des enfants pratiqué par les deux bords : otages en vue d'une négociation, femmes promises aux soldats victorieux ou capture d'esclaves.

23 Finalement, si les gestes de la violence observables lors de ce conflit ont pris des formes caractéristiques des guerres civiles et des affrontements contre les Indiens qui traversèrent le 19^e siècle au Brésil, en Argentine et ailleurs en Amérique du sud, la dimension inter-étatique de la guerre de la Triple alliance a conduit les belligérants, certainement dans une perspective de dynamique des mœurs internationales, mais aussi en respect d'une éthique de la guerre, à prendre en considération les conventions en cours de codification : des questions semblables se posant en Europe, aux États-Unis, dans le Cône sud vers 1860. Ce qui marque une limite à la notion de guerre totale, qu'elle que fut ici l'ampleur du massacre (Keely, 1996 ; Guilaine et Zammit, 2001).

Bibliografía

- Ariès (Philippe), *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.
- Audoin-Rouzeau (Stéphane), Becker (Annette), Ingrao (Christian) et Rousso (Henry) (e.a.), 2002, *La Violence de guerre 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Bruxelles, Complexe.
- Balfour (Sebastian), 2002, *Abrazo mortal. De la guerra colonial a la Guerra civil en España y Marruecos (1909-1939)*, Barcelona, Península.
- Becker (Jean-Jacques), Winter (Jay M.), Krumeich (Gerd), Becker (Annette), Audoin-Rouzeau (Stéphane) (e.a.), 1994, *Guerre et cultures 1914-1918*, Paris, Armand Colin.
- Capdevila (Luc), Voldman (Danièle), 2002, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX^e - XX^e siècles)*, Paris, Payot & Rivages.
- Cochelet Laurent, 1864-1867, Archives diplomatiques de Nantes, *Minutier du Consulat de France à l'Assomption*.
- Colección de documentos oficiales, 1871, *Papeles de López. El tirano pintado por si mismo. Sus publicaciones. Papeles encontrados en los archivos del tirano*, Buenos Aires, Imprenta Americana.
- Galvez (Manuel), *Escenas de la guerra del Paraguay*, 1928-1929, Buenos Aires, Lib. y Ed. La Facultad, trois tomes.
- Gorer (Geoffrey), *Ni pleurs ni couronnes*. Précédé de *Pornographie de la mort*, 1995, Paris, E.P.E.L. (1965 pour l'édition états-unienne).
- Guilaine (Jean) et Zammit (Jean), 2001, *Le Sentier de la guerre. Visages de la violence préhistorique*, Paris, Seuil.
- Keely (Lawrence), 1996, *War before Civilization*, Oxford, Oxford University Press.
- Kraay (Hendrik) & Whigham (Thomas L.), 2004, *I Die with My Country. Perspectives on the Paraguayan War, 1864-1870*, Lincoln, University of Nebraska Press.
- Mosse (George L.), 1990, *Fallen Soldiers. Reshaping the Memory of the world wars*, Oxford, Oxford University Press.
- Resquín (Francisco Isidoro), 1895, *Datos históricos de la Guerra del Paraguay con la Triple Alianza*, Buenos Aires, C^{ta} Sud-Americana de Billetes de Banco.
- Richard (Michael), 1999, *Un tiempo de silencio. La guerra civil y la cultura de la represión en la España de Franco, 1936-1945*, Barcelona, Crítica.
- Silva (Emilio) y Macías (Santiago), 2003, *Las fosas de Franco. Los republicanos que el dictador dejó en las cunetas*, Madrid, Temas de Hoy.
- Taunay (Alfredo de), *La Retraite de Laguna. Récit de la guerre du Paraguay 1864-1870*, 1995, Paris, Phébus (première édition publiée en français à Rio de Janeiro en 1868).
- Thomas (Louis-Vincent), *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 1975.
- Van Gennep (Arnold), *Le folklore français. Du berceau à la tombe, cycles de carnaval, carême de pâques*, 1998, Paris, Robert Laffont (1943 pour la première édition).

Para citar este artículo

Referencia electrónica

Luc Capdevila, « Le corps de l'ennemi, une lecture des conflits, le cas de la guerre du Paraguay. », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Coloquios, 2005, Puesto en línea el 27 avril 2005. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index857.html>

Luc Capdevila

CRHISCO – Université Rennes 2

Licencia

© Tous droits réservés

Licence portant sur le document : © Tous droits réservés